

*Contrôle et administration nucléaires*

● (1710)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS  
PUBLICS**

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Corbin):** Les projets de loi publics d'initiative parlementaire qui sont inscrits avant l'article n° 70 sont-ils tous reportés du consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Avant de saisir la Chambre de la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-270 concernant le contrôle et l'administration nucléaires, la présidence voudrait faire part de certaines réserves quant à la recevabilité du projet de loi qui semble empiéter sur la prérogative financière de la Couronne en ce qui concerne le pouvoir d'imputer des dépenses au Fonds du revenu consolidé. Par exemple, l'article 6 propose de faire nommer, par le gouverneur en conseil, plus de membres à la Commission de contrôle nucléaire et l'article 9 prévoit la nomination de commissaires substitués. Quant à l'article 8, il prévoit la rémunération des commissaires.

Ayant exprimé cette réserve, la présidence va quand même laisser débattre la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-270. Si le débat prenait fin, la présidence serait obligée de se prononcer sur la recevabilité de cette mesure.

\* \* \*

**LA LOI SUR LE CONTRÔLE ET L'ADMINISTRATION  
NUCLÉAIRES**

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Tom McMillan (Hillsborough)** propose: Que le projet de loi C-270, concernant le contrôle et l'administration nucléaires, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

—Monsieur le Président, avant de passer à l'exposé que j'ai préparé, permettez-moi de faire quelques brèves observations sur l'avertissement que vous venez de donner. Mes collègues et moi en avons tenu compte quand nous avons repris le texte. Les greffiers nous avaient signalé le problème que vous avez mentionné et la mesure a été corrigée pour tenir compte de leurs conseils. Je crois que le bill tel qu'il est rédigé répond aux normes ordinaires de la pratique parlementaire à cet égard. Bien que l'article 6, je crois, envisage d'accroître le nombre de commissaires, dans l'ensemble, il n'en coûterait pas nécessairement plus cher au Trésor, mais je vous laisse le soin d'en décider à une étape ultérieure du débat.

Je suis heureux d'être l'auteur du projet de loi dont nous discutons maintenant. Comme vous l'avez signalé, il s'agit du projet C-270, concernant le contrôle et l'administration nucléaires, qui a été lu pour la première fois le 2 mai 1980. Comme les députés qui ont participé au débat le savent, mon projet de loi est pratiquement identique à celui dont on a débattu en deuxième lecture le 17 décembre 1982. Cet autre projet était parrainé par mon ami et collègue, le député de Bruce-Grey (M. Gurbin); il a été largement discuté à cette occasion et, en fait, tous les partis ont participé au débat. Inutile, donc, d'entrer dans le détail du texte que je propose. Si je prends la parole, c'est pour faire savoir que j'en suis l'auteur, rappeler aux députés ses principales dispositions et les

inviter à autoriser son renvoi au comité permanent des ressources naturelles, plutôt que de le faire échouer en prolongeant la discussion.

Dans son discours sur le projet de loi du député de Bruce-Grey, le secrétaire parlementaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dingwall), qui est présent à la Chambre cet après-midi, a admis que l'importance de la question justifiait un débat plus poussé à une autre occasion, peut-être en comité. J'estime que le meilleur endroit pour poursuivre les discussions serait le comité compétent, où chaque clause pourrait être étudiée et peut-être améliorée ou complétée par un travail en profondeur comme seuls les comités permanents savent en faire. En fait, monsieur le Président, il y a longtemps que le Parlement aurait dû faire une étude en profondeur de l'énergie nucléaire. Le sujet a été pratiquement oublié par le Parlement du Canada et le grand public, sauf quelques groupes particulièrement intéressés, comme HOPE dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet de loi C-270 serait une bonne occasion, un excellent point de départ si vous voulez, pour que le comité permanent fasse l'étude dont nous avons besoin.

L'industrie nucléaire s'est développée considérablement depuis la Seconde Guerre mondiale, époque à laquelle le pays a commencé à s'intéresser au développement d'un réacteur nucléaire. Pourtant, nous n'avons jamais eu d'enquête complète pour savoir si cette énergie et les possibilités d'exportations étaient dans l'intérêt du pays et, dans l'affirmative, si nous suivions la voie la plus sûre et la plus rentable. Nous avons mis sur pied des capacités techniques énormes dans le domaine nucléaire, à tel point que nous sommes actuellement à l'avant-garde. Mais il se trouve que nos moyens techniques dépassent notre capacité et notre volonté de résoudre certaines questions d'ordre moral et les problèmes de santé et d'environnement que soulève l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou militaires.

Je veux qu'il soit parfaitement clair, monsieur le Président, que je ne condamne pas l'option nucléaire. A mon avis, ce n'est pas le moment, à ce stade du débat, de considérer cet aspect. Je veux simplement faire remarquer que le Canada a choisi l'option nucléaire et qu'il l'a poursuivie énergiquement, bien que d'une façon un peu désordonnée, sans accorder suffisamment d'attention aux questions morales et écologiques qu'elle pose. Sur le plan pratique, nous n'avons même pas mis en place les lois et mécanismes voulus pour nous assurer que le nucléaire servira vraiment les intérêts des Canadiens. Ces derniers n'ont quasiment pas eu leur mot à dire sur la question. En attendant, le nucléaire a pris une importance considérable dans le bilan énergétique canadien.

Cette industrie s'est développée de façon ahurissante. Nous avons actuellement 18 réacteurs nucléaires en activité ou en construction. On vient notamment de terminer la centrale Pickering II en Ontario qui se compose de quatre réacteurs. L'électricité représente 30 p. 100 de l'énergie totale produite au Canada et 10 p. 100 de cette énergie, c'est-à-dire 3 p. 100, est d'origine nucléaire. En Ontario, les centrales nucléaires produisent 35 p. 100 de l'électricité, soit 38 milliards de kilowatts-heures. Dans ma région, les provinces de l'Atlantique, l'énergie nucléaire a pris une importance nouvelle avec la construction de la centrale nucléaire de Pointe LePreau et il se peut qu'on en construise bientôt une autre au même endroit.